



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# Orthophoniste (m/f)

## #sief educatioun

DÄIN JOB FIR D'ZUKUNFT

### Description

L'orthophoniste est le professionnel de santé qui prévient, évalue et traite par des actes d'éducation et de rééducation les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, de la déglutition, de l'audition, du langage oral et écrit, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression. Il intervient auprès de patients de tout âge et prend en charge les troubles mentionnés ci-dessus indépendamment de l'origine de l'affection. (Règlement grand-ducal du 19 janvier 2018).

#### Missions

##### 1. Prévention

- dans la mesure du possible des retards de développement, respectivement des déficiences ou des troubles secondaires ;
- formation et information des personnels de santé, éducation et sanitaire.

##### 2. Dépistage

- dépistage précoce des pathologies du langage chez l'enfant.

##### 3. Stimulation et soutien

- du développement global des compétences des élèves ;
- du développement cognitif, langagier, sensoriel et/ou socio-affectif des élèves.

##### 4. Soutien

- du développement d'une image de soi positive des élèves, afin de leur permettre d'interagir de façon appropriée avec leur environnement social.

### Études et conditions

- **diplôme de bachelor dans le domaine de l'orthophonie ;**
- **titre d'enseignement supérieur** de niveau équivalent au grade de bachelor.
- + **autorisation d'exercer la profession (Ministère de la Santé)**

Centres de formation en [Belgique](#) et en [France](#).

- **certificat de capacité d'orthophoniste (bac + 5 : master ; France)**

